

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Caroline Michaud

<https://www.cadre21.org/membres/76e7e40be35ebd069b7bab6c6>

Date d'obtention : 2025-06-23 13:33:39

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

*** D'abord, il est important de bien identifier les intervenants scolaires formés dans le milieu afin de bien référer les élèves lors de dévoilement ou suspicion de sexto.

1- Lorsqu'un élève vient voir un intervenant, il est important de rencontrer cet élève d'abord afin de recueillir les informations (qu'elle soit directement impliquée ou non).

2- Rencontrer les élèves concernés et remplir la grille, le cas échéant.

3- Confisquer le/les cellulaire(s) des élèves s'il y a possibilité de possession de pornographie juvénile.

4- Contacter le service de police (dans notre cas, le policier éducateur de l'école) afin qu'il prenne en charge la suite des interventions.

5- Qu'il s'agisse d'un geste impulsif ou malveillant, il est essentiel de compléter l'intervention avec une rencontre de sensibilisation.

Il peut s'agir d'une rencontre de sensibilisation en lien avec les règles de l'établissement scolaire ou une rencontre avec le policier éducateur, le jeune et les parents.

* S'il y a récurrence, contacter le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Ce que je retiens des trois situations présentées est que la victime est au centre de l'intervention. L'objectif ultime est de la protéger en limitant la propagation des images/vidéos afin d'éviter les conséquences psychologiques, sociales, légales etc.

De plus, il est important de bien maîtriser la trousse afin d'être le plus efficient que possible. L'aspect "humain" est également très important. Les élèves doivent se sentir en confiance et être écoutés par les intervenants. C'est à travers un accompagnement bienveillant que nous devons déployer la trousse sexto. Le travail doit aussi être collaboratif, entre les intervenants

Intervenants scolaires: accueil des élèves, grilles d'évaluation etc.

les directions: responsable des communication s'il y a lieu, application du code de vie ou impact dans le milieu

Service de police: prise en charge des dossiers, rencontre avec les jeunes, remise du cellulaire etc.

Chaque rôle à son importance mais a un but commun: la protection des victimes et la sensibilisation (et parfois l'application des lois) des instigateurs lorsqu'il s'agit d'un geste malveillant.

En terminant, peu importe la situation, je retiens que ce sont des jeunes qui vivent parfois beaucoup d'inquiétudes et de stress dans ce processus. Ils ont besoin d'être entendus, guidés et protégés.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour ma part, je crois que l'étape la plus délicate est lorsqu'un élève vient nous voir parce qu'il nous fait confiance et que nous devons l'informer des démarches que nous devons faire (téléphone aux parents, rencontre avec les élèves impliqués etc.). Il faut prendre le temps de bien expliquer les raisons de nos démarches. (Comme lorsque nous devons signaler une situation à la protection de la jeunesse). Les jeunes doivent être informés et comprendre l'objectif (les protéger) plutôt que de les réprimander. La prévention, la sensibilisation et l'accompagnement bienveillant demeurent un aspect essentiel dans les situations de sexto. En résumé, il n'est pas toujours évident de conserver le lien avec l'élève tout en appliquant la trousse sexto ou tout autre protocole de nos établissements scolaires.